



Note

Date : 7 décembre 2020
À l'attention de : OFS, ProCinema, Conférence des festivals
Copies à :

Mise en œuvre technique de l'annonce des entrées aux festivals pour Succès Cinéma

L'aide liée au succès génère des bonifications que les ayants droit des catégories production, scénario, distribution ainsi que les cinémas reçoivent sur la base du nombre d'entrées en salle. Ils peuvent réinvestir ces bonifications dans de nouveaux projets de films ou, dans le cas des cinémas, les recevoir directement. Depuis 2012, des points supplémentaires sont accordés pour la participation à des festivals de cinéma suisses et internationaux de premier plan. À partir de 2021, les entrées normales aux festivals suisses seront également prises en compte dans le calcul pour l'obtention de bonifications.

Art. 73, al. 3, OECin (nouveau) : *Les entrées enregistrées dans des festivals de cinéma en Suisse sont prises en compte si le festival enregistre ses entrées selon un système reconnu par l'OFC et qu'il lui donne accès à tous les documents comptables relatifs aux entrées.*

L'OFC accède ainsi à la demande des organisateurs de festivals, des distributeurs et des cinéastes de comptabiliser toutes les entrées aux projections publiques d'un film afin d'en mesurer le succès en vue de l'obtention de bonifications.

Le système est ouvert à tous les festivals dont le système de calcul permet de vérifier les entrées et le chiffre d'affaires pour chaque projection.

La mise en œuvre suivante concerne l'enregistrement des entrées aux festivals. Le projet a été développé par l'OFC en collaboration avec les acteurs concernés (Office fédéral de la statistique OFS, ProCinema et Conférence des festivals) et assure un enregistrement fiable et contrôlable du nombre d'entrées aux festivals.

1. Exigences

Le calcul des bonifications ne doit pas être complexifié. Les entrées doivent donc être enregistrées comme des entrées de cinéma, mais dans la catégorie « festival », tout comme il existe déjà la catégorie « plein air », afin de séparer les modes d'exploitation.

Le festival annonce les entrées de la même façon qu'un cinéma (mais, comme les cinémas communaux, il ne reçoit aucune bonification).

Afin de vérifier la plausibilité et d'évaluer la diversité de l'offre cinématographique, tous les longs métrages devraient être enregistrés, pas uniquement les films suisses.

Il faut définir la notion de « festival » (cf. point 3.1) et les exigences techniques de base que les festivals participants doivent remplir.

2. Difficultés

Actuellement, les cinémas ne peuvent comptabiliser que les entrées pour les films disposant déjà d'un numéro Suisa, car ils sont enregistrés par une entreprise de distribution. La procédure doit être simplifiée afin de permettre l'annonce des films directement par le festival, qui doit donc obtenir un numéro Suisa.

Les festivals tirent leurs revenus des entrées individuelles vendues pour une projection, mais aussi des cartes journalières et hebdomadaires, des accréditations et des sponsors. Un modèle de calcul standardisé doit donc permettre d'évaluer le box-office.

Les cinémas ne peuvent annoncer que le nombre d'entrées et le box-office par semaine et par salle. Il n'est donc pas possible de faire le décompte par projection.

La SSCin devra encore être légèrement modifiée :

- Il faut s'assurer que les entrées génèrent des bonifications, mais que le cinéma du festival ne reçoit aucune bonification.
- Les projections de films ayant récolté des points grâce à la participation à des festivals (Succès Festival) doivent être exclues du calcul des bonifications¹.
- En outre, les entrées aux festivals doivent être exclues du calcul de la période d'exploitation (104 semaines).

¹ Cette opération est mathématiquement complexe : dans la banque de données, il n'y a aucun lien entre les points récoltés lors de festivals et les entrées en salle. Il faudrait créer un nouveau tableau entre les festivals et les salles de cinéma, puis identifier les entrées de festival des films concernés avec de nombreux liens. Autrement, il serait à la rigueur aussi possible d'abaisser le nombre de points de festivals de la section afin d'équilibrer le système. Cependant, la marge de manœuvre est faible. Il y a soit 5000, soit 10 000 points. Par exemple, GOLIATH a obtenu 10 000 points pour sa participation au festival de Locarno, où il a réalisé 2210 entrées. Sans correction, les entrées de référence auraient été de 12 210 et, avec correction, de 10 000. Avec seulement 5000 points de festival (et sans correction), le film aurait obtenu 7710 entrées de référence.

3. Solutions

ProCinema a mis en place un système d'inscription simplifié pour les importations temporaires de films. Les films temporaires nouvellement inscrits reçoivent un numéro Suisa unique.

3.1. Inscription d'un festival

Les organisateurs de projections publiques de films peuvent s'inscrire en tant que festivals s'ils

- disposent de leur propre structure permanente,
- organisent une compétition de films avec un jury spécialisé remettant un prix en espèces,
- durent au moins 5 jours,
- proposent au moins 20 projections,
- proposent périodiquement des projections, mais pas toute l'année, et
- comptabilisent et annoncent les entrées selon les directives de l'OFC.

L'enregistrement des festivals est volontaire. Après inscription, l'enregistrement des films et des entrées est obligatoire. Le festival s'inscrit auprès de l'OFC via la plateforme pour les contributions de soutien (FPF). L'OFC vérifie que les exigences sont remplies et transmet l'inscription à ProCinema.

Le festival annonce une seule fois chaque lieu de projection en tant que salle auprès de ProCinema. Sont notamment considérés comme des salles les cinémas, les salles communales et les salles de gymnastique utilisés temporairement ainsi que les places telles que la Piazza Grande. Les salles de cinéma existantes doivent être réinscrites afin de séparer leurs entrées de la fréquentation annuelle.

3.2. Inscription du film

Tous les nouveaux longs métrages projetés (pas uniquement les films suisses) sont inscrits par le festival. Il est possible de renoncer à l'inscription des rétrospectives. Il n'est pas nécessaire d'inscrire un film déjà inscrit par l'entreprise de distribution.

Le formulaire d'inscription actuel (<https://procinema.ch/fr/services/filmdata/>) contient plus de 40 paramètres et comporte également un processus payant de classification par âge.

L'inscription simplifiée se résume aux catégories suivantes :

- Titre original
- Réalisation
- Producteur
- Scénario
- Musique
- Genre
- Année de production
- Pays de production principal
- Pays de coproduction
- Langue originale
- Durée en minutes
- Numéro ISAN (si disponible)
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone

Les inscriptions sont validées manuellement par ProCinema, ce qui permet d'éliminer les doublons.

Toutefois, une inscription en deux étapes est nécessaire : dans un premier temps, les festivals annoncent les films et reçoivent un numéro Suisa, puis, dans un second temps, ils annoncent le nombre d'entrées.

3.3. Numéro ISAN ou numéro Suisa ?

Le numéro ISAN est fixé par l'art. 15, al. 1, OCin. Il doit également être utilisé pour les entrées de festival de tous les films.

Néanmoins, la banque de données ProCinema utilise toujours le numéro Suisa comme clé principale. L'attribution manuelle du numéro Suisa fait aussi partie du contrôle qualité interne de ProCinema.

Tant que cela ne change pas, la vérification à deux facteurs est nécessaire. Le festival annonce le film à l'aide du numéro ISAN, obtient un numéro Suisa de la part de ProCinema et utilise ces deux numéros pour enregistrer les entrées.

Lorsqu'ils annoncent des films étrangers, les festivals sont tenus de rechercher leur numéro dans les annuaires publics (isan.org).

3.4 Saisie et documentation des entrées aux festivals

Les festivals doivent saisir électroniquement les entrées réalisées sur place lors de chaque projection. Chaque entrée est enregistrée individuellement lors de l'admission en salle. Les personnes qui quittent la salle avant le début de la projection (équipe du film, personnel technique, etc.) ne seront pas comptabilisées dans le nombre d'entrées.

Les informations suivantes sont à saisir pour chaque entrée :

- Numéro ISAN et numéro Suisa du film
- Cinéma
- Salle
- Date
- Heure (le même film peut être projeté plusieurs fois le même jour)
- Catégories des entrées : entrée individuelle, abonnement, accréditation, entrée pour les sponsors, invitation
- Prix (pour une entrée individuelle)

Les festivals doivent détailler les recettes globales des abonnements et des accréditations dans leur comptabilité.

Les entrées pour les sponsors, les accréditations et les invitations sont comptabilisées au prix fixe de 10 francs.

La saisie des entrées et les justificatifs doivent être conservés dix ans et mis à la disposition de l'OFC à sa demande ou en cas de contrôle.

3.5 Documentation relative aux entrées aux festivals

L'OFC réalisera périodiquement des contrôles afin de vérifier la fiabilité des données saisies. Sur demande de l'OFC, celles-ci doivent être mises à sa disposition aux formats suivants :

Format : XLSX

Structure du tableau

Date	Heure	Cinéma	Salle	Suisa	Catégorie	Prix	Identifiant
2020-01-01	14:30:00	Journées de Soleure	Landhaus	1013.112	ACCR	10.00	67af6

Catégories :

Entrée individuelle : ENTR

Abonnement : PASS

Accréditation : ACCR

Entrée sponsor : SPON

Invitation : INVI

Prix en francs : prix forfaitaire de 10 francs pour toutes les entrées sauf les entrées individuelles

Identifiant : maximum 10 caractères

Chaque entrée est saisie sur une seule ligne. Pour les abonnements et les accréditations, le code anonyme du détenteur de la carte fait office d'identifiant ; pour les autres catégories, c'est un identifiant biunivoque, différent des autres lignes.

Une ligne comprend environ 110 caractères. Un fichier de 10 000 entrées saisies aurait donc une taille légèrement supérieure à 1 Mo.

3.6 Comptabilisation du box-office

Lors de l'enregistrement des entrées, les projections sont regroupées par semaine cinématographique. Le festival enregistre les *entrées* et le *box-office* pour chaque semaine cinématographique et chaque salle.

Les entrées sont classées en plusieurs catégories :

- Entrées individuelles
- Abonnements
- Accréditations
- Entrées sponsor
- Invitations

Le *nombre d'entrées* correspond à la somme de toutes les entrées par film, par salle et par semaine.

Le *box-office* est calculé comme la somme pondérée de toutes les entrées comme suit :

Entrées individuelles	Somme des prix des entrées individuelles
Abonnements	Entrées avec abonnements * 10 francs
Accréditations	Accréditations * 10 francs
Entrées sponsor	Entrées sponsor * 10 francs
Invitations	Invitations * 10 francs

3.7 Annonce des entrées aux festivals

L'annonce des entrées aux festivals se fait de la même manière que pour les entrées en salle.

(<https://procinema.ch/fr/services/filmadmissions/>).

L'inscription vaut pour toute la semaine (éventuellement pour deux semaines si le festival dure plus longtemps)

- Cinéma (nom du festival)
- Salle
- Numéro Suisa
- Nombre de projections
- Nombre d'entrées
- Box-office

FILM-STATISTIKMELDUNG

Formular für die Online-Meldung Ihrer Wochenresultate (Besucher- und Umsatzmeldung)

DATENERFASSUNG FÜR

Kinowochse 2019-10
Kontakt a@b.c / 1234

SAAL ERFASSEN

Kino-Center ---
Saal ---

FILM ERFASSEN

Suisa-Nr. ---
Filmtitel ---
Verleiher ---

KENNZAHLEN

[2D]	PRO ?	ADM ?	BOX ?	[3D]	PRO ?	ADM ?	BOX ?
original	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	original	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
deutsch	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	deutsch	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
französisch	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	französisch	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
italienisch	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	italienisch	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La plupart des cinémas enregistrent les entrées sur cette interface. Pour un festival important, cela peut prendre quelques heures. ProCinema traite également les fichiers téléchargés, mais il faut convenir d'un format ad hoc avec ProCinema.

3.8 Contrôles de l'OFC

Pour l'exploitation cinématographique, les entrées sont déclarées à ProCinema à la fois par le cinéma et par le distributeur. Ces deux acteurs ayant des intérêts opposés (les distributeurs veulent annoncer le plus grand nombre d'entrées possible, les cinémas, le plus petit nombre possible), ils effectuent eux-mêmes un contrôle.

Seuls les festivals annoncent les entrées aux festivals. L'OFC dispose de différents moyens de vérifier les entrées.

Premièrement, l'OFC peut vérifier la plausibilité des données. Étant donné que celles-ci concernent les entrées de tous les longs métrages, et pas uniquement des films suisses, il est possible d'effectuer une comparaison avec le rapport du festival.

Deuxièmement, en cas de doute, l'OFC peut exiger la version détaillée de la saisie des entrées.